



Courseulles
la station bien-être sur-Mer

TICKET SPORT COURSEULLAIS

Critères d'attribution

Pour favoriser la pratique du sport chez les enfants, le dispositif « Ticket sport courseullais » est renouvelé pour l'année 2014- 2015.

Pour bénéficier d'une participation financière, l'enfant inscrit doit :

- avoir entre 3 et 18 ans et être membre d'une famille d'au moins 2 enfants,
- habiter à Courseulles-sur-Mer,
- pratiquer une activité sportive extrascolaire dispensée par une association courseullaise et pratiquée tout au long de l'année (de septembre à juin).

Les familles pourront solliciter une participation financière suite à l'inscription de l'enfant auprès d'une association sportive de leur choix. La fiche de demande devra être dûment remplie et cosignée par le président de l'association accompagnée d'un justificatif de domicile et d'un relevé d'identité bancaire.

Le montant de la participation de la commune sera reversé directement aux familles par virement bancaire du Trésor public sur la base suivante : 50% du coût total de l'inscription (licence + cotisation) dans la limite de 40€ par enfant et d'une activité annuelle.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter les services de la Mairie (Tél : 02.31.36.17.17).



Courseulles
l'estation bien être sur-Mer

TICKET SPORT COURSEULLAIS

2014 - 2015

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Nom et prénom de l'enfant

Age de l'enfant (de 3 à 18 ans).....

Nom de l'association sportive

Sport pratiqué

Nom, Prénom et adresse des parents :

Téléphone :

Nombre d'enfants dans la famille (au moins 2)

N° de licence ou d'adhérent

Montant de la licence

Montant de la cotisation annuelle

Conditions d'attribution du « Ticket Sport Courseullais » :

- avoir entre 3 et 18 ans et être membre d'une famille d'au moins 2 enfants,
- habiter à Courseulles-sur-Mer,
- pratiquer une activité sportive extrascolaire dispensée par une association courseullaise et pratiquée tout au long de l'année (de septembre à juin),
- possibilité d'une seule demande de participation par enfant.

Certifie que l'enfant mentionné ci-dessus est bien inscrit à l'association
..... **pour l'année**.....

et qu'il remplit les critères d'attribution du « Ticket Sport Courseullais ».

Fait à COURSEULLES S/MER, le.....

Signature des parents

Signature du Président
de l'association

Décision de la ville :

Montant de la participation* :

** 50% du montant total de l'inscription dans la limite de 40€ par enfant et d'une activité annuelle (délibération du 6 juillet 2007). Cette fiche de renseignement dûment complétée doit être déposée en Mairie accompagnée d'un justificatif de domicile et d'un relevé d'identité bancaire. Le montant de la participation de la commune sera reversé directement aux familles par virement du Trésor public.*